

DEVIS

Facturé à
Incubateur INIZIÀ pour le compte de la SAS LSEE

N° du devis	EST2015-393
Date du devis	03 août 2015
Date d'expiration	30 sept. 2015

Article	Description	Quantité	Taux	Montant
Liberté d'exploitation	Etude de la liberté d'exploitation en France et en Europe de l'utilisation d'un stylo autopiqueur à barillet sur la base : - d'un entretien avec la société LSEE, - des spécifications fournies par la société LSEE, - d'une recherche dans les bases brevets - d'une analyse des documents les plus pertinents (dans la limite de 10 documents) - rédaction d'un document de synthèse.	15,00	220,00	3.300,00
Prestation Alain KAISER	Accompagnement de la négociation de licence d'exploitation de brevets pour la SAS LSEE comprenant : - l'analyse de la proposition de contrat mais ne comprenant pas la rédaction initiale du contrat, - nos remarques et suggestions de modifications de clauses, - un échange aller et retour avec la société LSEE ou le donneur de licence, - la revue finale du contrat en adéquation avec les objectifs de LSEE.	1,00	3.000,00	3.000,00
Liberté d'exploitation	Etude de la liberté d'exploitation conduite par confrère américain sur la base d'une identification des caractéristiques de produit. Le prix donné est par l'unité de caractéristique. Les caractéristiques seront déterminés lorsque l'étude de la liberté d'exploitation en France et en Europe est réalisée.	1,00	2.500,00	2.500,00
Remise	Remise exceptionnelle accordée	1,00	-1.320,00	-1.320,00

N.B.1: L'avis sur la liberté d'exploitation sera conduit selon une interprétation française et européenne en matière de brevet. S'agissant de brevet étranger, cet avis ne sera donné qu'à titre indicatif, et nous pourrions vous recommander de faire procéder à une analyse complémentaire par un confrère étranger (non inclus dans le présent devis).

Sous-total 7.480,00

TVA (20%) 1.496,00

Total €8.976,00

N.B.2: Le document de synthèse peut faire l'objet d'une restitution orale et d'un échange visant notamment à la mise en place d'une stratégie adaptée de propriété industrielle.

N.B.3: Après l'achèvement de sa mission, FIDAL INNOVATION n'est tenu d'aucune obligation d'information en cas d'évolution législative ou jurisprudentielle. Dans le cadre de la présente mission, la responsabilité contractuelle de FIDAL INNOVATION et des membres du cabinet est limitée

Bon pour accord pour 8 976 €

Le Directeur
de l'incubateur de Corse Inizià

Emmanuel PIERRE

Le 24 septembre 2015

au montant des honoraires HT perçus.

NB.4. Non compris les éventuels frais de déplacement

Conditions d'utilisation

Le devis devra impérativement être retourné avec la mention "Bon pour acceptation du devis" accompagné d'un versement d'une provision de 50% du montant TTC des prestations retenues avant l'engagement des travaux.

Délais de paiement : Net 15 jours sauf conditions particulières.

Les prestations susvisées sont susceptibles de faire l'objet d'aides ou de subventions. Un devis adapté au format de l'organisme octroyant les aides sera établi dans ce cas.